

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**



Le 30/08/2021, à 19h15 en la salle du conseil municipal,
se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de M.Fabien VERRAT, Maire.

Date de convocation : 26/08/2021

Membre en exercice : 15

Présents : Fabien Verrat, Maire, Marie-France Djerad-Payen, Jean-Dominique Diez, Sylvie Rodier-Arnaudin, Lionel Egretier, Jean – François Eyer mann, Francis Caillaud, Alain Denaves, Gwénaëlle Kerdanoff, Elodie Guillon-Muller, Marie-Laure Gobin et Geoffroy d’Avezac de Castera.

Excusés : Karl Pommeraud, Maud Auché et Aurore Quenet.

Procurations : Maud Auché a donné pouvoir à Jean-Dominique Diez et Aurore Quenet a donné pouvoir à Marie-France Djerad-Payen.

Secrétaire de séance : Marie-Laure Gobin

OBJET : Renouvellement contrat d’entretien de l’éclairage public

Le contrat nous liant avec la Sarl S.A.E.G pour l’entretien des installations d’éclairage public de notre commune arrive à son terme le 31/08/2021. S.A.E.G nous propose de le reconduire dans les mêmes conditions que par le passé et pour une nouvelle durée de trois ans.

Le montant annuel proposé dans le nouveau devis est de 1294.20€ TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l’exposé du Maire et en avoir délibéré :

Décide : de confier l’entretien de ses installations d’éclairages public à l’entreprise mandatée, selon les modalités du contrat initial, pour une durée de trois ans.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à L’UNANIMITÉ.

Pour extrait conforme
ANGLADE, 30/08/2021
Fabien VERRAT, Maire.



M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu’il peut faire l’objet d’un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l’Etat.